



LIFESAVING SOCIETY®  
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

*The Lifeguarding Experts*  
*Les experts en surveillance aquatique*

Société de sauvetage Canada  
2420 rue Bank, M012, Ottawa, Ontario K1V 8S1  
Téléphone : 613 746-5694  
Courriel : [experts@lifesaving.ca](mailto:experts@lifesaving.ca) Site Web : [www.lifesaving.ca](http://www.lifesaving.ca)

## Normes de sécurité

### Pour les piscines et les plages au Canada

#### Norme pour les installations aquatiques

### Auto-injecteur d'épinéphrine

#### Norme

Tout propriétaire ou exploitant doit mettre en place une politique et une procédure permettant aux surveillants-sauveteurs d'administrer une dose d'épinéphrine à l'aide d'un auto-injecteur pour le traitement d'un choc anaphylactique.

#### Définitions

**Auto-injecteur d'épinéphrine** : dispositif jetable d'injection automatique prérempli permettant d'administrer de l'épinéphrine en cas de réaction allergique grave.

**Opérateur** : Personne qualifiée et désignée par le propriétaire à titre de responsable de l'exploitation quotidienne d'une installation aquatique.

**Propriétaire** : Personne ou entreprise propriétaire d'une installation aquatique.

#### Justification

Les auto-injecteurs d'épinéphrine sont utilisés lors des interventions d'urgence auprès de personnes souffrant de réaction allergique pouvant potentiellement menacer leur vie. Les personnes ayant une allergie connue apportent avec eux leur propre auto-injecteur.

L'épinéphrine est un traitement de première intention qui peut sauver des vies lorsqu'administré au moment opportun (une administration tardive peut entraîner la mort) <sup>1</sup>.

Tous les surveillants-sauveteurs ont suivi la formation Premiers soins – Général au cours de laquelle ils ont appris à reconnaître les signes et symptômes de l'anaphylaxie et à utiliser les auto-injecteurs d'épinéphrine lorsque nécessaire.<sup>2, 3, 4</sup>

À certains endroits, la réglementation autorise la vente libre des auto-injecteurs et ces derniers peuvent être inclus dans les trousse de premiers soins.

## Mise en application

La politique et les procédures de l'installation aquatique doivent refléter les pratiques courantes faisant l'objet de la formation Premiers soins – Général et du *Manuel canadien de premiers soins* de la Société de sauvetage.

La formation doit renforcer la politique et les procédures de l'installation aquatique à l'égard de l'utilisation d'auto-injecteurs.

Les surveillants-sauveteurs doivent suivre une formation en fonction de la politique et des procédures et s'exercer avec des auto-injecteurs réservés à la formation.

Lorsqu'ils utilisent un auto-injecteur, les surveillants-sauveteurs doivent suivre les instructions du fabricant.

## Références

- Allergies Alimentaires Canada (<http://allergiesalimentairescanada.ca/>) – Anaphylaxis 101<sup>(1)</sup>
- *Manuel canadien de premiers soins* de la Société de sauvetage Canada, p. 45, p.73<sup>(2)</sup>
- Consensus canadien sur les lignes directrices en matière de premiers soins et de RCR 2016 <sup>(3)</sup>
- 2015 ILCOR/AHA First Aid Guidelines Part 15, Anaphylaxis<sup>(4)</sup>

## Adoption

- Approuvé en 18 septembre 2017 par le Conseil d'administration de la Société de sauvetage du Canada

## Avertissement

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada sont établies à la lumière des recommandations de coroners et des plus récents résultats de la recherche, et reflètent les meilleures pratiques du secteur de l'aquatique au moment de leur publication ou de leur révision.

L'objectif de ces normes est d'inciter les législateurs et les propriétaires, gestionnaires et opérateurs de piscines, plages et parcs aquatiques à adopter ces normes afin de prévenir la noyade.

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada ne remplacent et n'annulent aucunement les lois et règlements municipaux, provinciaux ou territoriaux et fédéraux, mais sont considérées comme étant les normes que les exploitants d'installations aquatiques doivent tenter de respecter afin d'améliorer la sécurité dans le cadre de leurs activités et de prévenir la noyade et les incidents associés à l'eau.